

vos formalités

☛ imprimez la  
liasse CFE

vos modèles  
d'annonces

☛ à consulter  
☛ à publier

### Modification de l'objet social sans modifier l'activité

- ce que nous réalisons
  - ▶ la publication dans un JAL,
  - ▶ le dépôt au greffe
  
- ce que doit contenir votre dossier
  - ▶ 2 exemplaires du PV de l'AGE qui décide la modification de l'objet et la mise à jour des statuts
  - ▶ 2 exemplaires des statuts mis à jour certifiés conformes.

### Modification de l'objet social et de l'activité

- ce que nous réalisons
  - ▶ la publication dans un JAL,
  - ▶ le dépôt au greffe
  - ▶ la modification au RCS
  
- ce que doit contenir votre dossier
  - ▶ 2 exemplaires du PV de l'AGE qui décide la modification de l'objet et la mise à jour des statuts
  - ▶ 2 exemplaires des statuts mis à jour certifiés conformes.
  - ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
  - ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
  - ▶ si l'**activité est réglementée** : produire une copie de l'autorisation requise
  - ▶ si l'activité relève du Répertoire des Métiers, effectuer également une **inscription au RM**.